

## Élie Blaquière

Élie Blaquière, fils de Fleurans notaire à Sorèze<sup>1</sup>, avait été condamné par le présidial de Castelnaudary, le 24 septembre 1685, (en même temps qu'Olivier Borel et Fauché), au bannissement perpétuel avec confiscation des biens<sup>2</sup>. Il avait pris la fuite et s'était réfugié en Suisse<sup>3</sup>. Il passa ensuite en Hollande et se livra au négoce à La Haye<sup>4</sup>. Sa femme, Catherine Crommelin, lui donna cinq enfants.

---

<sup>1</sup> La France protestante, 2ième édition, II 611-613 par M. Bordier

<sup>2</sup> *Son père Fleurans eut la jouissance de ses biens*. La France protestante, lière édition, VI, 439. Archives départementales de l'Aude, B2083. Archives départementales de l'Hérault, C274, 277, 409.

<sup>3</sup> Il était passé à Schaffhouse le 14 janvier 1686.

<sup>4</sup> Il s'associa avec André Pichot, puis avec son frère Daniel. Il avait été nommé capitaine de la compagnie des bourgeois du drapeau vert. C'est sans doute un de ses fils que l'on trouve associé à Le Boulanger et banquier à Amsterdam en 1736 et 1752. Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, 1858, p. 492. Bulletin de la Commission de l'histoire des églises wallonnes, VIII, p. 198.